

6 octobre : Comité Interministériel du Handicap

« Une feuille de route n'intégrant pas les mesures devant être prises de toute urgence, pour nombre de personnes en situation de handicap et leurs familles, vivant au quotidien une situation dramatique »

Luc Gateau, Président de l'Unapei, indique à l'occasion du premier CIH du quinquennat :

« En tant que représentant des familles qui ont des proches en situation de handicap intellectuel et cognitif, j'alerte sur **la situation dramatique** que vivent nombre d'entre elles sur le terrain. Accéder à un nombre suffisant de services d'accompagnement est la condition **d'une vie digne** dans la société. Ce n'est pas le cas pour nombre de personnes dont le handicap requiert un accompagnement pour l'accomplissement **des gestes essentiels à leur vie quotidienne**. Cet accompagnement nécessite l'intervention pluridisciplinaire, en continu à leurs côtés, de professionnels dans tous les domaines de leur vie. Sans cet accompagnement, qu'elles ont choisi et estiment bien pour elles, on ne respecte pas leurs droits ! »

L'Unapei rappelle que les personnes en situation de handicap ont des droits et qu'il incombe à l'Etat de s'assurer de leur effectivité. Sans professionnels de l'accompagnement valorisés, qualifiés et formés, il n'y a pas d'accompagnement de qualité. C'est aussi le cas des personnes bénéficiant d'une protection juridique.

Une politique publique du handicap s'adosse à des financements pérennes et articulés en convergence avec les besoins identifiés

Une réelle politique publique du handicap doit faire l'objet d'une approche pluriannuelle, dans le cadre d'une trajectoire de financement déterminée à 10 ans. Cela nécessite de se donner les moyens d'une véritable évaluation des intensités d'accompagnement nécessaires aux personnes pour répondre à leurs besoins fondamentaux, ce qui n'est actuellement pas le cas.

Il n'y a toujours pas d'observatoire des besoins et des attentes des personnes concernées, permettant de construire une politique publique du handicap dotée de moyens suffisants. Les adultes en situation de handicap intellectuel et cognitif doivent pouvoir vivre leur vie d'adulte hors de chez leurs parents, si c'est leur choix, avec l'ensemble des soutiens nécessaires (psycho-éducatifs et soins notamment), jusqu'à 24h/24, 365j par an, si leur situation de handicap l'exige.

Les dispositifs annoncés en matière de **scolarisation** des élèves en situation de handicap ne conviennent toujours pas aux élèves, dont les besoins d'accompagnement sont importants pour leurs apprentissages, leur santé et leur vie sociale. Il s'agit notamment des élèves avec troubles du neurodéveloppement (autisme ; TDAH ; DYS ; trouble du développement intellectuel), psychiques ou en situation de polyhandicap. Se prévaloir uniquement du nombre d'élèves inclus à l'école ne reflète pas une politique de la qualité de l'accompagnement, ni de l'accessibilité universelle. Les dispositifs inclusifs déployés doivent être évalués, coordonnés et supervisés. Il reste encore et toujours nécessaire de créer les conditions d'accessibilité à un parcours de scolarisation, éducatif

et de soins pour tous les élèves en situation de handicap. Celui-ci pourrait être pensé entre le droit commun et les interventions spécialisées, avec une attention particulière aux parents, qui doivent comme les autres citoyens, pouvoir vivre leur vie professionnelle et sociale comme les autres.

L'accès au travail de toutes les personnes en situation de handicap doit être garanti

L'Unapei souhaite voir la mise en application immédiate du plan de transformation des [ESAT](#) (établissements et services d'aide par le travail). Elle demande également que soit réalisé un bilan global de la réforme de l'OETH et de son impact sur les achats inclusifs et la pérennité des [ESAT](#) et entreprises adaptées. L'Unapei revendique par ailleurs un meilleur accompagnement des personnes en sortie d'[ESAT](#) par l'ouverture d'établissements alternatifs aux EHPAD. Enfin, elle attend du gouvernement l'affirmation auprès des instances internationales de la pertinence des systèmes d'accompagnement mis en place au sein des [ESAT](#), en reprenant les conclusions du rapport IGAS-IGF paru en 2019.

L'accessibilité universelle suppose la prise en considération des répercussions de tout handicap sur la vie quotidienne et sociale des personnes

Une accessibilité effective suppose la sensibilisation et l'acculturation des acteurs du droit commun aux législations spécifiques ainsi qu'aux particularités cognitives et sensorielles des personnes que l'Unapei représente. Le déploiement du Facile à lire et à comprendre (FALC), mais aussi de modes de communication alternatifs et augmentés en est un des leviers. Cela induit enfin une application effective de la loi de 2015 qui rend obligatoire la formation aux handicaps de toutes personnes accueillant du public.

Des accompagnements pour les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif pour garantir le droit de leurs proches aidants

En cette journée nationale des aidants, l'Unapei représente tous ceux qui sont contraints de sacrifier tout ou une partie de leur vie familiale, professionnelle et sociale pour pallier les carences d'accompagnement de leurs proches. Elle ne revendique pas à leur égard de création d'un statut de l'aidant, car un tel statut donne certes des droits, mais enferme la personne dans une identité, qu'elle n'a pas forcément choisie. L'Unapei appelle, avant tout, à créer en quantité et qualité suffisantes des dispositifs d'accompagnement répondant aux besoins et aux choix de leur proche en situation de handicap afin de garantir les droits de leurs proches aidants.

A propos de l'Unapei

Mouvement citoyen de 900 000 personnes en situation de handicap, familles, amis, professionnels et bénévoles, l'Unapei œuvre, depuis 60 ans, pour que les personnes en situation de handicap intellectuel et cognitif (troubles du neuro développement dont notamment le trouble du développement intellectuel et le trouble du spectre de l'autisme), en situation de handicap psychique ou de polyhandicap accèdent aux mêmes droits que tous. L'Unapei s'engage pour une société solidaire, ouverte à tous et respectueuse des différences et du libre-choix des personnes concernées. Son réseau de 3330 associations membres innove sur tous les territoires et construit des solutions d'accompagnement évolutives et adaptées à chaque étape de la vie des personnes en situation de handicap pour agir contre l'isolement et l'exclusion sociale. Chaque année 15 000 enfants naissent avec un trouble du développement intellectuel dont la moitié avec des troubles sévères. <http://www.unapei.org>. L'Unapei est membre du Collectif Handicaps <https://www.collectifhandicaps.fr/>

CONTACTS PRESSE

Unapei : Louise Ravisé l.ravise@unapei.org 06 17 27 16 86

Agence Etycom – Aelya Noiret – a.noiret@etycom.fr - 06 52 03 13 47

